

MOTION DE LA DIECCTE (Pôle C) 972

(Encore une de plus...)

Sòti an sann pou tombé an difé !

Les agents du Pôle C de la DIECCTE de Martinique, postés à l'Hôtel des Finances de Cluny, ont découvert à l'occasion des travaux de restructuration-densification de la loge du gardien en septembre 2015 que les locaux occupés étaient amiantés. Outre l'amiante dans la colle des dalles au sol, l'amiante est présente dans les murs comme isolant, dans les joints de dilatation et surtout dans les enveloppes isolantes des canalisations du calorifugeage (air climatisé). Il s'agit donc d'une amiante classée A (volatile).

Depuis les travaux de la loge du gardien, pratiquement 2 ans se sont écoulés sans que grand-chose ne soit fait, mise à part la pose d'autocollants à différents endroits pour signaler la présence d'amiante. Exceptés ces autocollants, dont la pose est obligatoire, aucuns travaux d'encapsulage ou de confinement n'ont été réalisés.

Depuis janvier 2017, des fuites d'eau s'échappant de conduites de climatisation, dont le calorifugeage comporte de l'amiante, ont été signalées à de maintes reprises. Heureusement, des solutions radicales ont été trouvées : la mise en place de poubelles de différentes tailles et coloris pour recueillir l'eau ! Bien entendu, la fuite s'intensifie, change de place, et, malgré la solution immédiate de mise en place des récipients, d'immenses flaques d'eau très probablement amiantée inondent chaque jour les couloirs et bureaux.



A quelque chose malheur est bon ! En effet, en raison de la dégradation flagrante et subite des locaux amiantés, vendredi 19/05/17, la DIECCTE a réuni les agents du Pôle C pour les avertir de l'accord reçu pour un déménagement imminent de leurs locaux. Ce déménagement temporaire doit avoir lieu, dans l'attente d'un déménagement définitif de toute la DIECCTE à Dillon dans des locaux pour lesquels le premier coup de pelle n'a pas encore été donné, ni l'affichage public du permis accordé.

Nous remercions ainsi notre DIECCTE d'avoir bien voulu prendre la mesure des risques liés à l'amiante.

Cependant, au cours de la réunion, la DIECCTE a présenté les quelques pistes de locaux envisagés pour le déménagement du Pôle C, tout en les balayant rapidement, pour rapidement se concentrer sur les vertus du bâtiment DELGRES, déjà occupé par le reste de la DIECCTE, et dont des bureaux vont bientôt se libérer à la suite du départ de l'INSEE (autre direction générale du Ministère de l'Economie).

Que cela soit clair : il est hors de question pour les agents du pôle c de quitter un bâtiment présentant un risque d'amiante pour emménager dans un bâtiment présentant de graves risques sismiques !!

En effet, le bâtiment de Delgrès n'est pas aux normes sismiques, présente de graves malfaçons, des parkings sont déjà interdits d'accès depuis plus de 10 ans suite à un affaissement... C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'INSEE a décidé de quitter ces locaux pour rejoindre KERLYS. La DIECCTE a elle-même reconnu que de lourds travaux de confortement étaient indispensables et qu'ils prendraient des années à réaliser.

Ainsi voudrait-on que nous quittions nos locaux amiantés pour aller dans des bâtiments présentant un risque sismique sérieux, avec des travaux en cours et des bâtiments qui ne seront donc pas sécurisés avant notre arrivée ??! On remplacerait une administration qui quitte les locaux en raison d'un risque lié à ces mêmes locaux par une autre administration, appartenant au même Ministère, qui cherche à s'éloigner d'un autre risque ?! Cherchez la cohérence !!!

Puisqu'il est totalement impensable pour les agents du Pôle C de partir pour DELGRES, nous demandons que toute autre solution de relogement soit examinée avec soin, que le nouveau critère - tombé du ciel - de proximité soit utilisé à bon escient pour ne pas conduire inévitablement à privilégier les seuls locaux de DELGRES comme solution de relogement temporaire. De nombreux autres sites sont en effet disponibles. Les agents du Pôle C souhaiteraient de plus être consultés sur le choix entre les 3 sites qui conviendraient le mieux à leurs attentes, le site de Delgrès devant être retiré des possibilités.

La santé-sécurité des agents doit primer sur de simples combinaisons
de solutions sous contraintes budgétaires !

NOUS RESTERONS MOBILISES ET SOMMES DETERMINES A TOUTE ACTION POUR MANIFESTER :

- notre volonté de quitter les locaux amiantés de Cluny au plus tôt,
- notre refus de déménager dans les locaux de Delgrès, à moins qu'il nous soit démontré l'absence totale de risques desdits locaux.

Liste des agents signataires de la motion :

Nom	Signature	Nom	Signature
DELANOY		TICHO	
CAUX		CARMIER.	
C. Balas		HERRIOL	
J. FREY		AVRILÉnic	
V. BRIGITTE		FLEREAU	
V. GOURIAUD		JURUS	par procuration.
VITULIN		A. Bathou	par procuration
R. VILA			
AGHREH			
FARDES			
BLAIBEL			
RAFRIN			

